

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Articles R.123-3 à R.123-27 et R.512-14 du Code de l'Environnement)

UNE ENQUETE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSEE SUIVANTE :

SARL ETABLISSEMENTS MOREAU – Commune de POULIGNY-SAINT-PIERRE

- **OBJET** : Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de POULIGNY-SAINT-PIERRE.
- **PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET** : Mme Monique MOREAU, Gérante de la SARL ETABLISSEMENTS MOREAU - BP 14 - ZI de la Petite Prairie – 37140 BOURGUEIL.

□ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : projet de création d'une carrière de calcaire sur la commune de POULIGNY-SAINT-PIERRE. (L'emplacement exact de cette carrière peut être consulté dans le dossier mis à l'enquête publique).

□ **DUREE DE L'ENQUETE** : DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 AU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017 INCLUS.

□ **LE DOSSIER, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ETUDE D'IMPACT ET L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE, EST DEPOSE EN MAIRIE DE POULIGNY-SAINT-PIERRE (SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE), ET EN MAIRIES DE DOUADIC, LUREUIL, PREUILLY-LA-VILLE, ET TOURNON-SAINT-MARTIN, COMMUNES DU DEPARTEMENT DE L'INDRE (INCLUSES DANS LE RAYON D'AFFICHAGE) OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE OUVERT A CET EFFET EN MAIRIE DE POULIGNY-SAINT-PIERRE. LE PUBLIC POURRA EGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR COURRIEL A L'ADRESSE SUIVANTE : ddcspp-ep-carriere-poulignystpierre@indre.gouv.fr.**

Un accès gratuit au dossier complet sur poste informatique est mis à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter en mairie de POULIGNY-SAINT-PIERRE, aux heures et jours d'ouverture de celle-ci.

LE DOSSIER COMPLET COMPRENANT NOTAMMENT LES RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE DANGERS AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS L'INDRE :

(<http://indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE>).

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de la gérante de la SARL ETABLISSEMENTS MOREAU – BP 14 – ZI de la Petite Prairie – 37140 BOURGUEIL.

□ **COMMISSAIRE ENQUETEUR** : M. HUBERT JOUOT, VICE AMIRAL 2EME SECTION, A ETE DESIGNE EN QUALITE DE COMMISSAIRE ENQUETEUR. IL SE TIENDRA A LA DISPOSITION DES INTERESSES, A LA MAIRIE DE POULIGNY-SAINT-PIERRE, AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

- **Mairie de POULIGNY-SAINT-PIERRE**

- **Vendredi 15 septembre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30 ;**
- **Samedi 23 septembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00 ;**
- **Mercredi 27 septembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00 ;**
- **Mardi 3 octobre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30 ;**
- **Lundi 9 octobre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00 ;**
- **Vendredi 20 octobre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30.**

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ETRE ADRESSEES PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE PAR VOIE POSTALE, A LA MAIRIE DE POULIGNY-SAINT-PIERRE OU PAR VOIE ELECTRONIQUE A L'ADRESSE SUSVISEE, **AU PLUS TARD LE VENDREDI 20 OCTOBRE 2017 AVANT 17 H 30.**

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA DECISION FINALE DE REFUS D'AUTORISATION OU D'AUTORISATION ASSORTIE DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES, A LA MAIRIE DE POULIGNY-SAINT-PIERRE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE L'INDRE, SERVICE SANTE ET PROTECTION ANIMALES ET ENVIRONNEMENT ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DE L'INDRE.

A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE, LE PREFET DE L'INDRE PRENDRA, SOIT UN ARRETE DE REFUS, SOIT UN ARRETE D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.